

# 13771/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 octobre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 9 octobre 2014

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.** Nomination de Mme Rikke Maria HARHOF, membre danois, en remplacement de M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN, démissionnaire

E 9729





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 30 septembre 2014  
(OR. en)**

**13771/14**

**SOC 660**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents/Conseil

---

n° doc. préc.: 13168/14 SOC 623

---

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
Nomination de Mme Rikke Maria HARHOFF, membre danois, en remplacement de M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN, membre dans la catégorie des représentants des employeurs (Danemark) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement du Danemark a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016:

M<sup>me</sup> Rikke Maria HARHOFF

Special Advisor

Ministry of Employment

Department of Analysis, International Relations and Legal Affairs

Ved Stranden 8

DK-1061 COPENHAGEN K

Tél.: + 45 72 20 50 73

*e-mail : rmh@bm.dk*

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 2 décembre 2013<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants du gouvernement du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN.

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.

(3) Le gouvernement du Danemark a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M<sup>me</sup> Rikke Maria HARHOFF est nommée membre du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Lone HENRIKSEN, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

=====